

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 214/02

ÉFAI – 020456 – MDE 12/024/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉGYPTE

Aziza Abbas Muhammad (f)
Amar Nabil al Maghrebi (h), 16 ans, son fils

Londres, le 16 juillet 2002

Aziza Abbas Muhammad, qui est la femme d'un prisonnier politique, a été appréhendée pour la troisième fois ce mois-ci le 8 juillet. Elle est détenue au secret dans un lieu inconnu, peut-être par des membres des Service de renseignements de la sûreté de l'État. Amnesty International craint qu'elle ne soit soumise à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Elle avait déjà été arrêtée et interrogée le 1^{er} juillet, par les Service de renseignements de la sûreté de l'État. Relâchée le lendemain, elle avait été de nouveau appréhendée le 3 juillet, avant d'être remise en liberté le 4 juillet.

Le 29 juin, ses deux fils, dont l'un est mineur, ont été appréhendés lorsqu'ils ont tenté de rendre visite à leur père, Nabil Abd al Majid Maghrebi. Ce dernier est incarcéré à la prison de haute sécurité de Tora, au Caire, où il purge la peine de détention à perpétuité à laquelle il a été condamné pour appartenance à un groupe islamiste armé.

D'après les informations recueillies, les jeunes gens ont été accusés d'avoir tenté de fournir à leur père un téléphone portable, et leur placement en détention a été ordonné pour une durée de trente jours. Amar Nabil al Maghrebi, qui est âgé de seize ans, et son frère sont apparemment détenus à la prison d'Istiqbal Tora, qui fait partie du centre pénitentiaire de Tora.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Égypte, il est fréquent que des détenus politiques soient soumis à la torture dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, dans les postes de police et, parfois, en prison. Des violations des droits humains sont également commises contre des proches de prisonniers politiques, qui sont notamment détenus sans inculpation et torturés, au seul motif de leurs liens de parenté.

Les méthodes de torture les plus fréquemment signalées sont les décharges électriques, les coups, la suspension par les poignets ou les chevilles, les brûlures de cigarettes, ainsi que diverses formes de violences psychologiques, notamment des menaces de mort et de viol ou d'autres atteintes sexuelles, visant personnellement les détenus ou leurs parentes. Des centaines de plaintes pour torture ont été déposées par des avocats et des groupes locaux de défense des droits humains auprès du ministère public mais, à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête impartiale n'a été ouverte sur ces allégations.

En mai 1999, après avoir examiné le rapport périodique de l'Égypte, le Comité des Nations unies contre la torture a recommandé à cet État « de prendre des mesures efficaces pour prévenir la torture de personnes détenues par la police et les services de renseignements de la Sûreté d'État » [cf. *Observations finales du Comité contre la Torture : Égypte, A/54/44, paras.197-216*].

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou en français) :

- appelez les autorités à veiller à ce qu'Aziza Abbas Muhammad soit traitée avec humanité et autorisée régulièrement à recevoir la visite de son avocat et de ses proches ;
- demandez aux autorités de révéler où elle est détenue ;
- exhortez les autorités à la libérer immédiatement, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction prévue par la loi ;
- rappelez au gouvernement que le droit international coutumier interdit de manière absolue la pratique de la torture, et qu'il se doit de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 5 dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;
- demandez instamment qu'Amar Nabil al Maghrebi, qui est âgé de seize ans, soit traité conformément aux normes internationales relatives à la protection des détenus mineurs, qui exigent en particulier qu'ils soient séparés des adultes.

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.

Président de la République :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Télégrammes : President Mubarak, Cairo, Égypte

Fax : + 202 390 1998

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg

Télex : 93794 WAZRA UN

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Habib al-Adeli
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
Al-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister Interior, Cairo, Égypte

Fax : + 202 579 2031

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Mr Faruq Sayf al-Nasr
Minister of Justice
Ministry of Justice, Midan Lazoghly
Cairo, Égypte

Télégramme : Minister Sayf al-Nasr, Cairo, Égypte

Fax : + 202 795 8103

Courriers électroniques : mojeb@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Procureur de la République :

Counsellor Maher 'Abd al-Wahid
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo
Égypte

Fax : + 202 577 4716

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 AOÛT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*